



TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET MANIFESTATION

MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 !

La Fédération des personnels des Services Publics et de Santé FO appelle les agents, salariés et l'ensemble de ses syndicats à se mobiliser très largement pour inverser la logique du gouvernement, qui après « le quoi qu'il en coûte » lié à la crise COVID, veut de nouveau instaurer l'austérité comme mode de gestion de notre système de santé.

La Fédération FO-SPS a été reçue par le ministre de la Santé et de la Prévention, puis par la ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, et le moins que l'on puisse dire est que les moyens financiers et humains ne sont plus à l'ordre du jour ! Pourtant, les besoins et les attentes des personnels et de la population sont d'une urgence extrême. L'orientation du gouvernement est délétère envers la fonction publique hospitalière. Cette politique conduit et conduira à la perte de chance et de survie pour les malades, allant jusqu'au décès comme récemment encore dans le service des urgences des HUS de Strasbourg.

C'est pourquoi, mardi 27 septembre, sur tout le territoire et dans les DROM – COM, des grèves, des actions et manifestations doivent être organisées pour porter nos légitimes revendications, dans l'objectif de peser sur les priorités de ce gou-

vernement. L'amélioration de la prise en charge des patients passe par de meilleures conditions de travail, donc par des effectifs supplémentaires (200 000 pour l'Hôpital et le secteur Social et Médico-Social), et de meilleurs salaires pour des agents qui depuis 2 ans donnent sans compter !

**Le 27 septembre pas d'alternative :
tous en manifestation et en grève !**

La Fédération FO-SPSS a d'ores et déjà demandée à être reçu au Sénat, à l'Assemblée Nationale et au ministère de la Santé pour y déposer son cahier revendicatif puis organisera une conférence de presse.

**Agissons pour stopper
le démantèlement de
l'Hôpital, de la Psychiatrie,
des EHPAD, et des
structures Sociales et
Médico-Sociales !**

NOS REVENDICATIONS :

- Négociation d'un plan massif de recrutement dans la Fonction Publique Hospitalière ;
- Normer les effectifs de soins dans les services, augmenter le nombre de places en IFSI, IFAS, ... et rendre opposable ces ratios en 2026.
- Ouverture des négociations pour de nouvelles grilles indiciaires pour les personnels administratifs, techniques, ouvriers, socio-éducatifs, notamment les AES (AMP) et ASHQ, ambulanciers et psychologues ;
- Correction du tassement des grilles de catégorie C, B et A du fait de l'augmentation du SMIC avec :
 - révision régulière de ces grilles indiciaires de rémunération et déroulement de carrières linéaires pour tous les agents ;
- Augmentation de la valeur du point d'indice couvrant la totalité de l'inflation ;
- Titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent, et dans l'attente, leur assurer la même rémunération que les agents titulaires ;
- Attribution du CTI à tous les agents sous statut de la FPH, sans distinction de corps ou de type d'établissement ;
- Augmentation de l'indemnité de dimanche et jour férié, y compris le 1er mai, ainsi que des heures de nuit comme prévu dans l'accord Ségur ;
- Intégration et extension des primes dans le traitement de base,
- Ré-indexation de l'indemnité de sujétion (dite des 13h) et publication d'un décret rectificatif dans les meilleurs délais avec rattrapage pour les agents ayant bénéficié d'un changement d'échelon ;
- Réouverture de tous les lits d'hospitalisation fermés depuis ces dernières années, nécessaires au besoin de la population et au bon fonctionnement des hôpitaux.
- Accompagner la promotion professionnelle et assurer systématiquement sa prise en charge pour tous les agents ayant réussi un concours ;
- Réintégration des agents non-vaccinés suspendus ;
- Parution rapide des ratios Promus/Promouvables, avec effet au 1er janvier 2022 ;
- Paiement et majoration des heures supplémentaires pour les agents demandeurs, dans l'attente de la création des postes nécessaires ;
- Reconnaissance de l'expérience antérieure à l'entrée dans la FPH, quels que soient la catégorie socio-professionnelle et le statut antérieur du salarié
- Réingénierie avant le second semestre 2023 des diplômes des techniciens de laboratoire, des préparateurs en pharmacie et des diététiciens, comme prévu dans l'accord.

RENDEZ-VOUS LE 27 SEPTEMBRE 2022